



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

festivals

Question au Gouvernement n° 4627

Texte de la question

SOUTIEN AU SPECTACLE DE RUE

M. le président. La parole est à M. Christophe Cavard, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. Christophe Cavard. Madame la ministre de la culture et de la communication, votre ministère et celui de l'intérieur ont confié en juillet dernier une mission sur la sécurité des événements culturels au préfet Weigel, qui doit rendre son rapport à la fin du mois de février. Le champ de cette mission couvre l'ensemble des événements culturels, qu'ils prennent place en lieu clos, en lieux dédiés ou dans l'espace public.

Ma question concerne particulièrement ces derniers événements, notamment les grands festivals français d'arts de la rue, Aurillac, Sotteville, Chalon-sur-Saône, Alès, qui réunissent plusieurs dizaines, parfois plusieurs centaines de milliers de personnes pendant plusieurs jours dans toute une ville.

L'enjeu de la sécurité de ces manifestations est crucial et les dispositifs doivent être pensés pour être efficaces, certes, mais aussi dans le respect de l'identité de ces festivals. Or, l'exemple du festival d'Aurillac de 2016 a montré qu'un dispositif de sécurité inadapté pouvait provoquer des difficultés de programmation et des contestations. Dans ce cas précis, cela a entraîné un surcoût important, sans garantie d'un remboursement par les fonds d'urgence : 50 000 euros restant à la charge du festival après la compensation par le fonds d'urgence géré par le Centre national des variétés.

Particulièrement exposés en raison même de leur situation dans l'espace public, nos festivals d'arts de la rue sont des fleurons de la démocratisation culturelle. Ils sont, plus que tout peut-être, au cœur de cette mission brûlante des acteurs de la culture que vous évoquiez récemment. Leur existence même est un vecteur de diffusion d'une culture démocratique.

Les organisateurs sont prêts à prendre cette responsabilité en inventant des dispositifs de sécurité qui ne trahissent pas leur identité artistique.

Quels engagements pouvez-vous prendre, madame la ministre, pour que les dispositifs de sécurité puissent être cohérents avec la mission artistique de ces événements et que leur surcoût soit compensé par une dotation exceptionnelle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication. Mesdames et messieurs les députés, les questions qui nous ont été posées après les attentats qui ont frappé la France étaient par excellence politiques : fallait-il ne plus se rendre aux concerts après l'attentat du Bataclan ? Fallait-il ne plus aller dans les festivals

après l'attentat du 14 juillet ? Fallait-il baisser notre offre et ne plus proposer au public la possibilité de se retrouver autour de nos artistes et des artistes du monde entier ? Nous avons fait le choix inverse et nous avons déployé des moyens supplémentaires pour soutenir à la fois les salles de spectacle mais aussi les festivals – auxquels, monsieur le député, je sais que vous êtes très attaché – sur tout le territoire.

Pourquoi l'avons-nous fait ? Parce que c'est la création qui, peut-être plus que tout autre moyen, permet de rassembler les Français ; parce que les arts et la culture soutiennent la République, notamment dans l'épreuve, et qu'ils sont peut-être notre meilleure défense et notre plus grande protection, à long terme, contre ceux qui l'attaquent ; parce que cette présence culturelle, c'est la force et la spécificité de la France.

Comment l'avons-nous fait ?

D'abord, grâce aux forces de l'ordre, que je remercie, qui se sont mobilisées pour assurer la sécurité des grands événements culturels sur tout le territoire avec un professionnalisme exceptionnel.

Ensuite – vous y avez fait allusion – sur un plan financier, avec un fonds d'urgence doté en 2016 de 14 millions, qui a permis d'aider à prendre en charge certaines dépenses de sécurité sans empiéter outre mesure sur le budget artistique de ces festivals.

Vous avez évoqué les festivals qui se tiennent dans l'espace public comme à Chalon-sur-Saône, où je me suis rendue, ou à Aurillac. Dans ces cas-là, il faut à la fois prendre les mesures de sécurité qui sont nécessaires et conserver l'irréductible spécificité de l'art dans la rue. Cela s'est bien passé partout sauf, il faut le dire, à Aurillac. D'un point de vue financier, nous avons débloqué des moyens particuliers, y compris à Aurillac, qui a bénéficié de 130 000 euros.

Pour l'avenir, et pour préparer la saison 2017 : le rapport Weigel me sera rendu, ainsi qu'au ministre de l'intérieur, et je m'engage à abonder le fonds d'urgence de 4 millions dès cette année. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [M. Christophe Cavard](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4627

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 février 2017](#)